

LE TROUBLE DÉVELOPPEMENTAL DU LANGAGE

Portrait du TDL



**Regroupement
TDL Québec**

*Trouble développemental
du langage*

Depuis 1986, le Regroupement TDL Québec, anciennement nommé Regroupement Langage Québec, veille à favoriser une meilleure connaissance du trouble développemental du langage (TDL).

Notre mission est de faire connaître le TDL et aider les personnes ayant ce trouble et leur famille.

Nous sommes dédiés à la défense des droits des personnes présentant un TDL. Pour ce faire, nous mettons en place des services d'aide et développons des outils afin de pouvoir :

- ✓ Informer et sensibiliser la population
- ✓ Défendre les droits des personnes
- ✓ Favoriser l'insertion en milieu de travail
- ✓ Diffuser les résultats et outils de la recherche

REMERCIEMENTS

L'élaboration de ce guide n'aurait pas été possible sans la précieuse collaboration d'une belle équipe de spécialistes et intervenants issus de divers milieux. Nous tenons à les remercier et à souligner leur travail.

Mme Pascale Dubois,
orthophoniste, doctorante en mesure et évaluation à l'Université Laval

Marie-Andrée Tessier,
Coordonnatrice des services jeunesse, Association Dysphasie +

Marie-Claude Paquette,
Orthophoniste M.O.A.
Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec

Adrien Côté,
Directeur général, Regroupement TDL Québec

TABLE DES MATIÈRES

Introduction	04
Qu'est-ce que le trouble développemental du langage ?	05
Les causes	06
Au quotidien	07
Quand consulter en orthophonie ?	08
Difficultés de langage ou TDL ?	10
Rôles des différents spécialistes, intervenants et professionnels	12
Orthophoniste	13
Audiologiste	14
Ergothérapeute	15
Orthopédagogue	16
Psychologue	17
Neuropsychologue	18
Psychoéducateur	19
Travailleur(euse) social	20
Technicien(ne) en éducation spécialisée (T.E.S.)	21
Le trouble développemental du langage en milieu scolaire	22
Code 34	22
Plan d'intervention	23
Centres de services scolaires	23
Vérification de la compréhension	24
Stimulation de l'expression du langage	25
Pour les adolescents et les adultes	26
Miser sur les forces et aptitudes acquises à l'adolescence et l'âge adulte	27
Ressources	28
Bibliographie	30

INTRODUCTION

Depuis plus d'une trentaine d'années, les troubles du langage font l'objet d'un nombre grandissant d'études et ils soulèvent de nombreux questionnements. La multiplicité des manifestations et la complexité de leur évaluation expliquent en partie l'intérêt des professionnels des communautés scientifiques et cliniques qui œuvrent auprès des enfants, des adolescents et des jeunes adultes. Dans l'optique de proposer une terminologie et une définition commune des troubles du langage, dont le trouble développemental du langage fait partie, un consensus international a été présenté par un regroupement d'experts dans le domaine (Bishop et al., 2016, 2017).

Ainsi, guidé par la volonté d'améliorer les services à la population, Le Regroupement TDL Québec, dans le présent document, vous livre une définition actualisée du trouble développemental du langage (TDL, anciennement appelé trouble primaire du langage ou dysphasie), en collaboration avec l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec (OOAQ).

Environ 7% de la population présente un TDL (Calder et al., 2022; Norbury et al., 2016). La proportion est semblable au Québec (OOAQ, 2014). En salle de classe, 1 élève sur 14 vit avec cet handicap invisible. Les difficultés langagières et leurs impacts dans la vie de tous les jours varient d'un individu à l'autre et évoluent dans le temps.

QU'EST-CE QUE LE TROUBLE DÉVELOPPEMENTAL DU LANGAGE ?

Le trouble développemental du langage (TDL), anciennement appelé trouble primaire du langage ou dysphasie, se manifeste par des difficultés importantes de langage qui peuvent affecter tant la compréhension que l'expression.

Il peut ainsi affecter diverses composantes du langage, et ce, de manière variable : phonologie, morphosyntaxe, sémantique, vocabulaire, pragmatique / cognition sociale, discours. Ces difficultés ont un impact significatif sur le fonctionnement de la personne. Il faut aussi noter que les atteintes langagières observées doivent être suffisamment importantes pour occasionner des impacts fonctionnels sur les relations sociales, les apprentissages et la réussite éducative.

Le TDL est un trouble neurologique qui est présent à la naissance et persistant tout au long de la vie.



LES CAUSES

Le trouble développemental du langage n'est pas lié à une cause connue. En effet, avant de conclure à la présence d'un TDL, le professionnel doit s'assurer que les difficultés ne puissent pas être expliquées par une cause biomédicale connue comme la déficience intellectuelle, le trouble du spectre de l'autisme ou la déficience auditive (Bishop et al., 2017; Breault et al., 2019). Le TDL n'est également pas causé par un manque de stimulation, le multilinguisme, ou le milieu de vie de l'enfant (OOAQ, 2018b).

Le trouble développemental du langage est d'ordre neurologique, mais ses origines demeurent encore nébuleuses. Le TDL n'est pas associé à des lésions cérébrales, mais des études ont montré que la taille de certaines régions du cerveau pouvait varier légèrement, de même que la proportion de matière grise (RADLD, 2019). Ces résultats ne sont toutefois pas observés chez tous les enfants.

Des facteurs génétiques sont néanmoins de plus en plus reconnus. Le TDL serait ainsi le résultat de l'effet de plusieurs gènes (RADLD, 2019). Parmi les facteurs de risque connus pour le TDL, on retrouve un historique familial de troubles du langage ou de dyslexie. Les garçons sont également plus à risque d'avoir un TDL que les filles, comme le plus jeune enfant d'une famille nombreuse (Breault et al., 2019).

Enfin, le TDL peut coexister avec plusieurs autres difficultés touchant la cognition, la motricité ou le comportement (Breault et al., 2019). Parmi celles-ci, on retrouve le TDAH, la dyslexie-dysorthographe, le trouble développemental de la coordination, la dyspraxie verbale, le bégaiement, et les problèmes émotionnels et comportementaux. L'enfant peut aussi avoir de faibles habiletés non-verbales.

AU QUOTIDIEN

Le TDL se manifeste par la présence de difficultés qui affectent l'expression (sons, phrases, vocabulaire, discours, etc.) ou la compréhension (consignes, sous-entendus, humour, notions de temps et d'espace, etc.) du langage (Regroupement TDL Québec, 2019).

Par exemple, on pourrait noter que l'enfant ou la personne :

- Parle peu ou parle beaucoup et avec des gestes.
- Déforme les mots longs ou complexes; donc parfois difficile à bien comprendre.
- Formule des phrases incomplètes ou courtes.
- Mélange l'ordre des mots dans les phrases.
- Raconte une histoire qui est difficile à suivre (manque de cohérence et de cohésion).
- Entend bien mais ne semble pas comprendre ce qu'on lui dit ou comprend de travers.
- Confond des mots proches (ex. : pomme...paume...).
- Saisit difficilement l'humour (2e degré).
- Se sent vite débordé par la multitude d'information à décoder.
- Se replie sur lui-même, s'isole ou semble triste.
- A de la difficulté à savoir le bon moment pour prendre la parole dans une conversation.
- A de la difficulté dans la généralisation de certains apprentissages.
- A une concentration parfois limitée.
- Est rigide dans certains apprentissages ou face à la nouveauté.
- A une difficulté avec certaines règles sociales (ex. : attendre son tour, éviter de couper la parole, respecter la bulle des autres).

IMPACTS POSSIBLES AU QUOTIDIEN

- Peur du jugement.
- Difficulté à s'instaurer une routine.
- Anxiété.
- Moins grande autonomie.
- Isolement et rejet social.
- Préjugés en milieu de travail.
- Obtention plus difficile du permis de conduire.

FORCES GÉNÉRALEMENT PRÉSENTES

- Désir de communiquer.
- Désir de s'intégrer au groupe.
- Sensibilité accrue aux indices visuels pour comprendre.
- Sensibilité au climat du groupe.
- Sensibilité à ses propres difficultés.

QUAND CONSULTER EN ORTHOPHONIE ?

L'OOAQ propose deux ressources pour soutenir les parents quant au développement langagier de leur enfant.

Dans le document *Quand consulter en orthophonie*, des difficultés qui pourraient inciter les parents à consulter sont présentées par tranche d'âge.

Dans le document *Je grandis, je communique*, les indices de développement typique du langage, de la parole et de l'audition sont présentés par tranche d'âge. Les parents sont invités à consulter lorsque l'enfant n'a pas atteint la plupart des indices pour son âge.

Les auteurs du consensus international proposent également des caractéristiques du développement langagier atypique par tranche d'âge (Bishop et al., 2016).



Entre 1 et 2 ans

- Pas de babillage
- Pas de réaction quand on lui parle ou qu'il entend un son
- Peu ou pas de tentatives de communiquer

Entre 2 et 3 ans

- Peu d'interaction
- Pas de démonstration d'intention de communiquer
- Pas de mots
- Peu de réaction quand on lui parle
- Régression ou stagnation du développement langagier

Entre 3 et 4 ans

- Pas plus de deux mots dans les phrases
- Consignes simples pas comprises
- Proches ne comprennent pas la majorité de ce que l'enfant dit

Entre 4 et 5 ans

- Interaction inconstante ou anormale
- Pas plus de 3 mots dans les phrases
- Peu de compréhension du langage oral
- Étrangers comprennent peu l'enfant
- Proches ne comprennent pas plus de la moitié de ce que l'enfant dit

Plus de 5 ans

- Difficulté à raconter ou redire une histoire cohérente
- Difficulté à comprendre ce qu'il entend ou ce qui est lu
- Difficulté marquée à comprendre ou retenir les consignes orales
- Parle beaucoup, mais très peu engagé dans des conversations réciproques
- Beaucoup d'interprétations littérales

Aussi disponible

N'hésitez pas à vous référer à notre série de 4 livrets 1-5 ans, 5-12 ans, 12-18 ans et 18+ ans pour vous aider à déceler un TDL chez un enfant, adolescent ou adulte.

Ces livrets ont été conçus pour les professionnels (médecins, orthophonistes, enseignants, éducatrices en CPE) et les parents.

Pour les télécharger :

www.regroupementtdl.ca/boite-a-outils/

DIFFICULTÉS DE LANGAGE OU TDL?

Il est important de faire la différence entre des difficultés de langage (anciennement appelées « retard de langage ») et un trouble développemental du langage. Une conclusion de difficultés de langage est émise lorsqu'un enfant très jeune n'a pas atteint le niveau attendu de développement du langage en fonction de son âge (OOAQ, 2018a). Toutes les conditions et critères pour conclure à un trouble développemental du langage ne sont alors pas présentes, comme la persistance des difficultés dans le temps.

Plusieurs de ces enfants rattraperont cet écart avant l'entrée à l'école, mais pour certains, les difficultés persisteront, même avec les interventions langagières. Certains indices de persistance ont été identifiés (Breault et al., 2019). Par exemple, à l'âge de 3 ans, les enfants qui ont des difficultés de compréhension et qui ne faisaient pas de combinaison de mots à 24 mois sont plus à risque que leurs difficultés persistent. De 4 à 5 ans, le fait qu'un grand nombre de composantes soit touché est un indicateur de persistance. Enfin, au-delà de 5 ans, il est peu probable que l'enfant rattrape l'écart avec les pairs de son âge.

L'orthophoniste pourra alors émettre la conclusion de trouble développemental du langage, ou s'il y a une condition biomédicale associée qui a été identifiée (ex. TSA), la conclusion de trouble du langage associé à la condition biomédicale (ex. trouble du langage associé à un trouble du spectre de l'autisme).



RÔLES DES DIFFÉRENTS SPÉCIALISTES, INTERVENANTS ET PROFESSIONNELS



ORTHOPHONISTE

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec présente le rôle de l'orthophoniste dans la section *Exercer la profession*, voici ce qui y est présenté :

L'orthophoniste est le professionnel des troubles de la communication qui évalue et traite les personnes aux prises avec des problèmes variés :

- langage (parler, comprendre, lire et écrire)[...]
- communication [...]
- parole [...]
- voix [...]
- capacité d'avaler (les mêmes muscles que pour parler)[...]

L'orthophoniste intervient autant en promotion de saines habitudes de communication et en prévention, qu'en évaluation et en rééducation. Il est appelé à jouer différents rôles, comme ceux de clinicien, d'expert, de consultant, de promoteur de la santé, de communicateur et de formateur, notamment.

Les interventions de l'orthophoniste ont pour but de développer, restaurer ou maintenir la capacité de communiquer de la personne et à favoriser son autonomie et son intégration dans les activités familiales, scolaires, professionnelles et sociales. L'orthophoniste collabore étroitement avec la famille et les autres intervenants du réseau de la santé et de l'éducation à qui il procure de l'information et du soutien pour favoriser leurs échanges.

AUDIOLOGISTE

L'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec présente le rôle de l'audiologiste dans la section *Exercer la profession*, voici ce qui y est présenté :

L'audiologiste est le professionnel qui prévient, évalue et traite les personnes aux prises avec des troubles de l'audition (ex : surdité, acouphènes) et du système vestibulaire (ex : vertiges).

[...]

L'audiologiste évalue les besoins de la personne dans différentes situations (à l'école, à la maison, au travail, dans les activités sociales) afin de lui fournir des services adaptés et complets qui favoriseront sa capacité à communiquer, son autonomie et son intégration.

ERGOTHÉRAPEUTE

L'Ordre des ergothérapeutes du Québec présente le rôle de l'ergothérapeute dans la section *M'informer*, voici ce qui y est présenté :

L'ergothérapie permet aux personnes d'organiser et d'accomplir les activités qu'elles considèrent comme importantes :

- prendre soin de soi et d'autres personnes;
- se réaliser sur les plans personnel, scolaire et professionnel;
- se divertir, par exemple par les loisirs;
- se développer, notamment par le jeu.

BUTS DE L'ERGOTHÉRAPIE

- favoriser l'autonomie des personnes;
- permettre aux personnes d'avoir une qualité de vie satisfaisante;
- faciliter leur maintien dans un milieu de vie répondant à leurs besoins et à leurs préférences;
- faciliter leur intégration dans la communauté.

COMMENT PROCÈDE L'ERGOTHÉRAPEUTE

L'ergothérapeute évalue :

- les conséquences des problèmes de santé physique et mentale d'une personne sur les multiples fonctions de son corps et leurs influences sur la réalisation des activités;
- l'effet positif ou négatif de l'environnement physique et humain sur la réalisation des activités;
- les caractéristiques des activités réalisées par la personne et ses routines personnelles;
- le degré d'autonomie de la personne dans la réalisation de ses activités.

[...]

L'ergothérapeute tente ensuite d'optimiser la participation de la personne aux activités qu'elle considère comme importantes.

L'ergothérapeute considère la personne et ses proches comme étant des partenaires de premier plan dans le choix des objectifs et des moyens d'intervention. Il collabore également avec d'autres professionnels et intervenants dans une approche interdisciplinaire.

ORTHOPÉDAGOGUE

L'Association des orthopédagogues du Québec présente le rôle de l'orthopédagogue dans la section *Grand public*, voici ce qui y est présenté :

L'orthopédagogue est un pédagogue spécialisé dans le domaine des sciences de l'éducation qui évalue et qui intervient auprès des apprenants qui sont susceptibles de présenter, ou qui présentent, des difficultés d'apprentissage scolaire, en lecture, en écriture ou en mathématique, incluant les troubles d'apprentissage.

TÂCHES RELIÉES À SON TRAVAIL

Dans le cadre de ses interventions cliniques, l'orthopédagogue...

- dépiste, identifie et évalue les difficultés et les troubles d'apprentissages scolaires incluant notamment la lecture, l'écriture, les mathématiques, et le développement psychomoteur;
- assiste et conseille l'enseignant ou l'enseignante dans ses interventions pédagogiques auprès des élèves manifestant des difficultés d'apprentissage;
- apprend aux élèves, en groupe ou en individuel, à lire, à écrire et à raisonner au moyen de techniques de l'orthopédagogie;
- établit des programmes d'études adaptés aux besoins individuels des élèves;
- intervient en milieu familial auprès des parents, en les encadrant et en leur fournissant un support éducatif;
- conseille sur l'achat de l'équipement et du matériel didactique, ainsi que sur l'aménagement des locaux ;
- tient des dossiers détaillés des progrès de chacun des élèves ;
- se tient au courant des recherches, changements et innovations dans le domaine de l'orthopédagogie;
- peut référer l'élève, dans certains cas, à d'autres spécialistes ;
- travaille en partenariat avec la communauté éducative.

PSYCHOLOGUE

L'Ordre des psychologues du Québec présente le rôle du psychologue dans la section *Les services psychologiques*, voici ce qui y est présenté :

Le psychologue est un expert du comportement, des émotions et de la santé mentale. Il intervient auprès des personnes qui éprouvent de la détresse ou des difficultés psychologiques.

[...]

Le travail du psychologue consiste à :

- évaluer le fonctionnement psychologique et la santé mentale de la personne;
- déterminer les interventions ou les traitements qui pourraient l'aider;
- procéder aux interventions ou aux traitements qu'il est habilité à faire, par exemple la psychothérapie;
- s'il estime que la personne a besoin de médicaments, lui recommander de consulter un médecin à ce sujet.

NEUROPSYCHOLOGUE

L'Association québécoise des neuropsychologues du Québec présente le rôle du neuropsychologue dans la section *La neuropsychologie*, voici ce qui y est présenté :

Le neuropsychologue clinicien est un professionnel qui se spécialise dans l'évaluation des fonctions cognitives, aussi appelées fonctions mentales supérieures.

L'expertise du neuropsychologue concerne les relations normales entre le cerveau et les comportements, ainsi que les changements qui surviennent lorsqu'un problème médical ou psychiatrique affecte le fonctionnement du cerveau. Le travail du neuropsychologue est principalement axé sur l'évaluation des troubles neuropsychologiques notamment à l'aide de tests psychométriques.

[...]

L'évaluation clinique vise une compréhension globale du fonctionnement cognitif et permet de porter un jugement clinique sur la nature des troubles neuropsychologiques (ou atteintes cognitives) présentés par la personne.

PSYCHOÉDUCATEUR

L'Ordre des psychoéducateurs et psychoéducatrices du Québec présente le rôle des psychoéducateurs et psychoéducatrices dans la section *Grand Public*, voici ce qui y est présenté :

Le psychoéducateur intervient auprès des personnes aux prises avec des difficultés d'adaptation se manifestant sur le plan comportemental dans leurs différents milieux de vie.

Le psychoéducateur privilégie l'action sur le terrain. Il est présent dans le quotidien des personnes qu'il accompagne. Dans le cadre de son travail, il évalue différentes problématiques et propose des solutions propres aux besoins de chacun des individus à qui il vient en aide.

Afin de proposer une intervention efficace et rigoureuse, le psychoéducateur :

- évalue l'adaptation psychosociale et les capacités adaptatives de la personne ou du groupe qu'il accompagne par l'observation participante et systématique, par le recours à certains questionnaires et parfois à des tests standardisés appropriés à la situation;
- établit un programme, propose un plan d'intervention et voit à son applications;
- évalue les résultats et l'efficacité de l'intervention.

Le psychoéducateur réalise le plan d'intervention à travers des activités éducatives et rééducatives établies en fonction de la dynamique particulière à la personne ou au groupe. Pour ce faire, il organise, anime et utilise le milieu de vie afin que celui-ci soutienne la personne dans sa démarche d'adaptation.

TRAVAILLEUR SOCIAL

L'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec présente le rôle des travailleurs sociaux dans la section *Public*, voici ce qui y est présenté :

Les travailleurs sociaux aident les personnes et les communautés qui vivent des problèmes, qu'ils soient liés à des situations difficiles, de crise ou de la vie courante.

Ils élaborent avec elles des pistes de solution en fonction de leurs forces et celles de leur milieu (pour améliorer leur bien-être). Ils abordent également la réalité des personnes selon une vision globale qui tient compte de la personne et de son milieu.

Leurs interventions sont concrètes, créatives, sans préjugés et fondées sur la justice sociale.

DESCRIPTION DU TRAVAIL :

- évaluer la situation vécue par une personne, un groupe, une communauté dans une perspective de fonctionnement social;
- convenir avec les personnes des interventions appropriées et les mettent en place.

TECHNICIEN_(NE) EN ÉDUCATION SPÉCIALISÉE

L'Association des Éducatrices et Éducateurs spécialisés du Québec (AEESQ) présente le rôle des éducateurs spécialisés dans la section *Grand Public*, voici ce qui y est présenté :

L'éducateur spécialisé est un professionnel qui intervient auprès de personnes ou de groupes de personnes de tout âge connaissant ou étant susceptibles de connaître des difficultés d'adaptation variées.

Si l'on associe habituellement l'éducateur spécialisé aux jeunes en difficulté d'adaptation, il est également appelé à travailler avec des personnes qui présentent, entre autres, des déficiences physiques et neurologiques, des déficiences intellectuelles, des difficultés psychologiques, des problèmes de santé mentale, des dépendances, des troubles neurodéveloppementaux ainsi que des difficultés d'apprentissage scolaire et langagière.

Il intervient également auprès de personnes vivant des problématiques, des phénomènes sociaux et des situations de crises diverses telles que le suicide, la délinquance, la toxicomanie, la prostitution, la pauvreté, l'isolement social, des démêlés avec la justice ou qui présentent des troubles multiples.

QUEL EST LE RÔLE DE L'ÉDUCATEUR SPÉCIALISÉ ?

L'éducateur spécialisé est un acteur crucial du mieux-être. Son principal objectif est de favoriser le développement, le recouvrement des compétences et la reprise des habitudes de vie afin d'atteindre un niveau d'adaptation optimal. Ses champs d'expertise sont : l'intégration sociale et l'épanouissement personnel.

Avec son approche concrète et personnalisée, l'éducateur spécialisé peut vous aider à :

- Observer et à évaluer les besoins, les capacités, les habitudes de vie et les comportements de personnes en difficulté d'adaptation psychosociale.
- Procéder au dépistage, à l'estimation, à la détection ainsi qu'à l'appréciation de troubles non diagnostiqués.
- Évaluer le risque suicidaire et la dangerosité que présente une personne en situation de crise.



LE TROUBLE DÉVELOPPEMENTAL DU LANGAGE EN MILIEU SCOLAIRE

Le TDL peut avoir des impacts importants sur le vécu et le cheminement scolaire des élèves qui ont ce trouble (Croteau et al., 2015). D'une part, le TDL a des impacts sur l'apprentissage de la lecture et de l'écriture (Breault et al., 2019). Les élèves qui ont un TDL peuvent ainsi avoir de la difficulté à comprendre ce qu'ils lisent et à s'exprimer par écrit. D'autre part, les élèves qui ont un TDL peuvent vivre des limitations sur le plan de la socialisation (ex.: difficultés à créer et maintenir des amitiés). Le soutien de l'équipe-école est donc essentiel.

CODE 34

Lorsque l'évaluation orthophonique identifie la présence d'un TDL dont l'atteinte est sévère sur le plan expressif et, au minimum, modérée à sévère sur le plan réceptif, l'élève peut être reconnu comme ayant une déficience langagière (code 34). Le TDL doit entraîner des limitations très importantes pour l'élève (interactions verbales, socialisation, apprentissage). Pour connaître le détail des critères du code 34, veuillez vous référer à la page 17 de *L'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficultés d'adaptation ou d'apprentissage* (EHDA).

Ce n'est pas aux parents de demander ce code. En effet, chaque centre de services scolaire a un processus de validation des effectifs où, à chaque année, il s'assure que les codes de difficulté sont attribués aux élèves qui y ont droit.



PLAN D'INTERVENTION

Selon l'article 96.14 de la Loi sur l'instruction publique, un plan d'intervention (ou PI) doit être élaboré pour répondre aux besoins des élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage. La démarche est sous la responsabilité de la direction de l'école, en collaboration avec l'équipe-école qui offre des services à l'élève, les parents et l'élève lui-même.

Le détail des informations liées au plan d'intervention sont disponibles dans le document, *Le plan d'intervention... au service de la réussite de l'élève*.

Le PI permet à l'équipe-école de coordonner les actions qu'elle mettra en place pour les besoins de l'élève. Bien qu'il puisse prendre des formes différentes d'un centre de services scolaire à l'autre, la démarche est généralement la même. Elle débute par une collecte et analyse de données visant à identifier les forces et les besoins de l'élève. Les parents, en tant qu'experts de leur enfant, sont invités à participer à cette étape. Des objectifs sont ensuite ciblés en concertation, de même que les moyens et les ressources qui permettront de les atteindre. Un échéancier sera ensuite fixé et les rôles et responsabilités de chacun seront présentés.

Le PI sera réévalué en cours d'année et en fin d'année scolaire, et mis à jour au besoin. Enfin, il est important de souligner que l'élève qui n'a pas de code 34 peut aussi bénéficier d'un PI. En effet, comme mentionné au début de cette section, le PI s'adresse aussi aux élèves en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage dont la sévérité du trouble n'est pas suffisante pour être reconnu comme élève handicapé.

CENTRES DE SERVICES SCOLAIRES

Il est normal que les parents d'un élève qui présente un TDL aient des questions en lien avec le cheminement scolaire de leur enfant (ex. : services disponibles ou actuellement offerts).

En février 2020, les centres de services scolaires remplaçaient les commissions scolaires. Comme cette transition est en cours, les comités et structures auxquels les parents pourront se référer ne sont pas tous encore clairement définis. Nous mettrons donc cette section à jour au cours de l'année scolaire 2020-2021.

Entre temps, nous invitons les parents à contacter la direction de leur école ou le centre de services scolaire de leur région pour connaître les ressources qui sont à leur disposition.

VÉRIFICATION DE LA COMPRÉHENSION

VOICI QUELQUES CONSEILS POUR MAXIMISER LA COMPRÉHENSION DU LANGAGE :

- obtenir l'attention de l'enfant et établir un contact visuel;
- diminuer le bruit ambiant;
- se mettre à la hauteur de l'enfant et face à lui;
- parler lentement;
- utiliser des phrases courtes et simples;
- utiliser des mots simples et connus de l'enfant;
- donner une consigne à la fois, en ne donnant que l'information nécessaire;
- ajouter des gestes naturels à sa parole;
- démontrer physiquement, avec des objets si nécessaire. On peut aussi illustrer la phrase à l'aide d'une image, d'une photo ou d'un dessin;
- exagérer les indices non verbaux (expressions faciales et corporelles);
- lui demander de redire la consigne dans ses mots;
- répéter ou reformuler ce qu'il n'a pas compris.

L'ENCOURAGER, LE FÉLICITER LORS DES RÉUSSITES

STIMULATION DE L'EXPRESSION DU LANGAGE

VOICI QUELQUES CONSEILS POUR STIMULER LE LANGAGE :

- laisser du temps à l'enfant et être patient - Attendre et lui laisser le temps d'organiser sa pensée. Il ne faut pas avoir peur des silences;
- le laisser s'exprimer à son rythme;
- suivre les intérêts de l'enfant - Écouter et observer l'enfant pour ensuite parler de ses intérêts;
- éviter de le faire répéter - Plutôt répéter après lui quand il a mal prononcé un mot ou redire la phrase correctement;
- allonger les phrases en ajoutant des mots aux phrases de l'enfant;
- décrire ses actions et celles de l'enfant;
- dire le début du mot ou donner un choix de réponse pour aider l'enfant à trouver un mot;
- inciter la conversation avec des questions ouvertes;
- utiliser les mots compréhensibles de la phrase et poser des questions à l'aide de ce mot pour comprendre le message de l'enfant.



POUR LES ADOLESCENTS ET LES ADULTES

Le TDL est un trouble persistant dont les manifestations seront encore présentes à l'adolescence et à l'âge adulte (Breault et al., 2019; CIUSSS de la Capitale-Nationale, 2017; Falardeau et al., 2018; OOAQ, 2018c). Elles pourront toutefois être différentes de celles observées chez le jeune enfant et l'enfant d'âge scolaire. En effet, le langage continue d'évoluer, même si l'écart avec les pairs du même âge demeure présent. Les difficultés suivantes sont notamment observées :

- difficultés pragmatiques davantage observées (ex. : s'ajuster à son interlocuteur, comprendre ou produire un discours, maintenir une conversation, comprendre l'humour et les sous-entendus);
- difficultés à produire et comprendre des phrases complexes;
- difficultés à comprendre et utiliser un vocabulaire plus abstrait; le vocabulaire utilisé peut être général et plutôt simple.

Par ailleurs, les impacts fonctionnels du TDL demeurent également présents à l'adolescence et à l'âge adulte. Puisque les jeunes sont exposés à des demandes toujours plus complexes dans leur environnement, ils feront face à de nombreux défis.

DIFFICULTÉS AU QUOTIDIEN

- Se faire des amis et maintenir des amitiés de qualité.
- Développer une relation amoureuse.
- Tendance à s'isoler.
- Intimidation, rejet.
- Gestion des finances.
- Autonomie (indépendance).
- Accéder à un emploi et le maintenir.
- Statut socio-économique plus faible.

DIFFICULTÉS SUR LE PLAN ÉMOTIF

- Faible sentiment d'efficacité personnelle.
- Faible estime de soi.
- Plus à risque d'anxiété et de dépression.
- Peur du jugement.

MISER SUR LES FORCES ET APTITUDES ACQUISES À L'ADOLESCENCE ET L'ÂGE ADULTE

Avec plusieurs années d'accompagnement et de soutien aux apprentissages, les adolescents et adultes vivant avec un TDL en viennent à utiliser diverses stratégies très efficaces pour prendre leur place dans la société. Conscients de leur différence, ils apprennent à en parler aux autres et identifient leurs forces et les particularités qui les distinguent positivement. Notamment :

- intelligence non-verbale préservée;
- désir de communiquer;
- sensibilité à ses propres difficultés;
- sensibilité accrue aux indices visuels pour comprendre;
- sésir de faire de nouveaux apprentissages;
- désir de s'intégrer au groupe;
- grande persévérance;
- motivation exemplaire envers l'atteinte des objectifs.

Pour poursuivre des études postsecondaires, le SAIDE est accessible dans tous les collèges.

Le service d'aide à l'intégration des élèves (SAIDE) a été développé à partir de la Politique sur l'intégration mise de l'avant par l'Office des personnes handicapées du Québec. Il définit les actions permettant aux personnes ayant une limitation fonctionnelle majeure de poursuivre des études postsecondaires au même titre que tout autre élève. Votre TDL doit être confirmé par un diagnostic complété par un professionnel habilité en vertu du Code des professions ou d'une loi professionnelle particulière.

Les mesures d'aide peuvent prendre une variété de formes selon les besoins :

- Temps supplémentaire aux examens;
- Local isolé;
- Preneur de notes;
- Accompagnement physique en classe;
- Prêts d'ordinateurs, de dictionnaires électroniques et de dictaphones;
- Copie de livre audio;
- Horaire adapté;
- Casier adapté;
- Aide à la manipulation;
- L'accès à des logiciels spécialisés et à un local informatique;

En milieu de travail, les personnes présentant un TDL sont des atouts majeurs pour montrer l'exemple en termes de persévérance et de motivation. Avec l'accompagnement adéquat au départ, l'employeur s'assurera une intégration valorisante à tous les niveaux. À cet effet, nous vous référons au *Guide de parrainage – Insertion à l'emploi pour personnes ayant un trouble développemental du langage*, publié par le Regroupement TDL Québec (2019a). Un fascicule s'adressant à l'employeur est également disponible. Il présente des trucs pour répondre aux différents besoins du jeune adulte présentant un TDL, tels que :

- faire répéter les étapes et offrir un support visuel;
- surmonter les préjugés des collègues dans le milieu de travail.
- soutien pour répondre au niveau de complexité des tâches à accomplir;
- soutien pour s'adapter à un nouvel environnement;
- soutien pour instaurer une routine;

RESSOURCES

Puisque votre enfant présente un trouble développemental du langage, il est possible que vous ayez accès à certaines formes de soutien. L'OPHQ recense l'ensemble des programmes existants dans le *Guide des programmes d'aide pour les personnes handicapées et leur famille*. Le *Guide des mesures fiscales provinciales et fédérales à l'intention des personnes handicapées, de leur famille et de leurs proches*, également publié par l'OPHQ, est mis à jour annuellement afin de vous présenter les mesures de soutien financier au niveau provincial et fédéral.

Les principales mesures de soutien financier pour les jeunes ayant un TDL sont les suivantes :

Demande de supplément pour personne handicapée (provincial)

<https://www.ophq.gouv.qc.ca/publications/guides-de-loffice/guides-pour-les-personnes-handicapees-leur-famille-et-leurs-proches/guide-des-mesures-fiscales/partie-1-les-mesures-fiscales-provinciales/fiche-no-6-supplement-pour-enfant-handicape.html>

Allocation pour l'intégration d'un enfant handicapé en service de garde (provincial)

<https://www.ophq.gouv.qc.ca/publications/guides-de-loffice/guides-pour-les-personnes-handicapees-leur-famille-et-leurs-proches/guide-des-mesures-fiscales/partie-1-les-mesures-fiscales-provinciales/fiche-no-15-credit-dimpot-pour-frais-de-garde-denfants.html>

Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées (fédéral)

<https://www.ophq.gouv.qc.ca/publications/guides-de-loffice/guides-pour-les-personnes-handicapees-leur-famille-et-leurs-proches/guide-des-mesures-fiscales/partie-2-les-mesures-fiscales-federales/fiche-no-35-regime-enregistre-depargne-invalidite-reei.html>

Si votre enfant est à l'âge d'intégrer le marché du travail, nous vous encourageons à vous référer aux services spécialisés de main-d'œuvre pour les personnes handicapées. Veuillez consulter le site du ROSEPH (<https://roseph.ca/>) pour repérer l'organisme qui dessert votre région.

Programme d'allocation pour des besoins particuliers - Adultes (provincial)

Permet aux jeunes adultes de poursuivre leurs études et d'accéder à des bourses. Téléchargez le formulaire en ligne: <https://www.quebec.ca/education/aide-financiere-aux-etudes/allocation-besoins-particuliers-adultes>

Voici quelques organismes vers lesquels vous pouvez vous référer :

AQETA Outaouais

Institut des troubles d'apprentissage

www.institutta.com

**Ordre des orthophonistes et audiologistes
du Québec**

www.ooaq.qc.ca

**Office des personnes handicapées du
Québec**

www.ophq.gouv.qc.ca

Regroupement TDL Québec

Le Regroupement pourra vous référer à
l'Association de votre région

www.regroupementtdl.ca

ASSOCIATIONS RÉGIONALES

819 777-3126
info@aqeta.org
www.aqetaoutaouais.org

Association du trouble primaire du langage de l'Est Bas-Saint-Laurent-Gaspésie

418 605 9273
direction@atpldelest.ca
www.atpldelest.ca

Association Dysphasie + (Montréal et Laval)

450 937-3670
info@dysphasieplus.com
www.dysphasieplus.com

Association québécoise de la dysphasie Mauricie et Centre-du-Québec

1 888 221-2544
Dysphasie.mauricie.cdq@gmail.com
www.dysphasiemcq.com

Association québécoise de la dysphasie Montérégie

450 635-1961
direction@dysphasie monteregie.org
www.dysphasie monteregie.org

Association québécoise de la dysphasie Saguenay – Lac St-Jean

418 780-0529
Dysphasie.sag-lac@hotmail.com
www.dysphasieglac.org

Trouble du langage de l'Estrie

819 569-6449
direction@dysphasieestrie.com
www.dysphasieestrie.com

Dysphasie Lanaudière

450 474-8870
administration@dysphasielanaudiere.org
www.dysphasielanaudiere.org

Dysphasie Laurentides

450 951-8520
info@dysphasie laurentides.org
www.dysphasie laurentides.org

Dysphasie Québec

418 780-0680
info@dysphasie-quebec.com
www.dysphasie-quebec.com

BIBLIOGRAPHIE

Bishop, D. V. M., Snowling, M. J., Thompson, P. A., Greenhalgh, T., & Catalise-consortium. (2016). *CATALISE: A multinational and multidisciplinary Delphi consensus study. Identifying language impairments in children*. PLoS ONE, 11(7), Article e0158753.

<https://doi.org/10.1371/journal.pone.0168066>

Bishop, D. V. M., Snowling, M. J., Thompson, P. A., Greenhalgh, T., & Catalise-consortium. (2017). *Phase 2 of CATALISE: a multinational and multidisciplinary Delphi consensus study of problems with language development: Terminology*. *Journal of Child Psychology and Psychiatry*, 58(10), 1068-1080. <https://doi.org/10.1111/jcpp.12721>

Breault, C., Béliveau, M.-J., Labelle, F., Valade, F., & Trudeau, N. (2019). *Le trouble développemental du langage (TDL) : mise à jour interdisciplinaire*. *Neuropsychologie Clinique et Appliquée*, 3, 46-63. <https://www.regroupementtdl.ca/wp-content/uploads/2022/09/2019-03-le-trouble-developpemental-du-langage-tdlmise-a-jour.pdf>

CIUSSS de la Capitale-Nationale. (2017). *Le trouble développemental du langage (dysphasie, trouble primaire) et la transition vers la vie adulte – Fiche express Intervenants – Partie A*.

<https://www.regroupementtdl.ca/wp-content/uploads/2022/09/transition-vie-adulte-fiches-express-intervenants-partiea.pdf>

Croteau, C., McMahon-Morin, P., Morin, C., Jutras, B., Trudeau, N., & Le Dorze, G. (2015). Life habits of school-aged children with specific language impairment as perceived by their parents and by school professionals. *Journal of Communication Disorders*, 58, 21-34.

<https://doi.org/10.1016/j.jcomdis.2015.07.005>

Falardeau, S., Lanthier, M., Tétreault, V., Gauthier-Chamard, L., Morin, F., & Desmarais, C. (2018). Trouble développemental du langage à l'adolescence et à l'âge adulte : recension des écrits sur les difficultés persistantes et l'intervention. Dans F. Julien-Gauthier, C. Desmarais et S. Tétreault (dir.), *Transition de l'école à la vie active pour les jeunes ayant des incapacités* (p. 72-85). Québec : Livres en ligne du CRIRES. En ligne <https://www.regroupementtdl.ca/wp-content/uploads/2022/12/transition-de-lecole-a-la-vie-active-pour-les-jeunes-ayant-des-incapacites.pdf>

Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS). (2007). *L'organisation des services éducatifs aux élèves à risque et aux élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDA)*. <https://www.regroupementtdl.ca/wp-content/uploads/2022/12/19-7065.pdf>

Ministère de l'Éducation. (2004). *Le plan d'intervention... au service de la réussite de l'élève*. http://www.education.gouv.qc.ca/fileadmin/site_web/documents/dpse/adaptation_serv_compl/19-7065.pdf

OOAQ. (2014). *Mémoire de l'Ordre des orthophonistes et audiologistes du Québec présenté à la Commission de la santé et des services sociaux – Relativement au projet de loi no 10 Loi modifiant l'organisation et la gouvernance du réseau de la santé et des services sociaux notamment par l'abolition des agences régionales.* <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/commissions/CSSS/mandats/Mandat-25777/memoires-deposes.html>

Le trouble développemental du langage, sur le site de OOAQ.

<https://www.ooaq.qc.ca/consulter/orthophoniste/trouble-developpemental-langage/>

OOAQ. (2021). Le trouble développemental du langage – Fiche explicative pour les parents – version à consulter en ligne <https://www.regroupermenttdl.ca/wp-content/uploads/2022/09/brochure-trouble-developpemental-langage-tdl-vw2.pdf>

OOAQ. (2018c). Le trouble développemental du langage – Fiche explicative pour les professionnels <https://www.regroupermenttdl.ca/wp-content/uploads/2022/09/brochure-trouble-developpemental-langage-tdl-vw2.pdf>

RADLD. (2019). Comprendre le trouble développemental du langage

<https://www.langagequebec.ca/wp-content/uploads/2022/09/comprendre-le-trouble-developpemental-du-langage-tdl-french.pdf>

Regroupement TDL Québec. (2019a). Insertion à l'emploi pour personnes ayant un

trouble développemental du langage. <https://www.regroupermenttdl.ca/wp-content/uploads/2022/09/comprendre-le-trouble-developpemental-du-langage-tdl-french.pdf>

Regroupement TDL Québec. (2019b). Des associations à votre service. <https://www.regroupermenttdl.ca/wp-content/uploads/2022/09/brochure-rlq-et-region-membre-2018.pdf>

<https://www.regroupermenttdl.ca/wp-content/uploads/2022/09/brochure-rlq-et-region-membre-2018.pdf>

Regroupement TDL Québec. (2022). Guides pour identifier les indicateurs de difficultés.

Quand consulter en orthophonie (1-5 ans, 5-12 ans, 12-18 ans et 18+ ans) <https://www.regroupermenttdl.ca/boite-a-outils/>

Dépôt légal

Bibliothèque et Archives Nationales Québec, 2020

Bibliothèque et Archives Canada, 2020



**Regroupement
TDL Québec**

*Trouble développemental
du langage*



www.regroupementtdl.ca

1 800 495-4118